



Service | Innovation | Rentabilité

Services partagés Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2016



Services partagés
Canada

Shared Services
Canada

Canada

Table des matières

1.0	Introduction	3
1.1	Autorité, mandat et programmes	3
1.2	Méthode de présentation	3
1.3	Structure financière de Services partagés Canada	4
2.0	Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs	4
2.1	Changements importants touchant les autorisations	5
2.2	Explication des écarts importants par rapport aux dépenses de l'année précédente	6
3.0	Risques et incertitude	7
4.0	Changements importants relatifs au fonctionnement, au personnel et aux programmes	8
5.0	État des autorisations (non vérifié)	9
6.0	Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifiées)	10
7.0	Glossaire	11

1.0 Introduction

Le présent rapport financier trimestriel doit être lu de concert avec le [Budget principal des dépenses de 2016-2017](#) et le [Budget supplémentaire des dépenses \(A\) de 2016-2017](#). Ce rapport a été préparé par la direction conformément à l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par la Norme comptable 1.3 du Conseil du Trésor. Le présent document n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen externe.

1.1 Autorité, mandat et programmes

Le gouvernement du Canada a créé Services partagés Canada (SPC) en 2011 afin de moderniser la façon dont le gouvernement gère son infrastructure de technologie de l'information (TI). SPC a réuni des gens, des ressources et des biens de TI pour améliorer l'efficacité, la fiabilité et la sécurité de notre infrastructure de TI gouvernementale, accroître la productivité dans tous les ministères et organismes, et étayer la vision d'une fonction publique digne du XXI^e siècle, telle qu'elle est formulée dans [Objectif 2020](#).

SPC rend compte au Parlement par l'intermédiaire de la ministre des Services publics et Approvisionnement Canada et ministre responsable de SPC. Le Ministère est chargé de fournir aux ministères et organismes des services de courriel, des centres de données et de réseaux ainsi que des services liés aux appareils technologiques en milieu de travail, de façon regroupée et uniformisée, afin d'appuyer l'exécution des programmes et la prestation des services du gouvernement du Canada. SPC offre également certains services technologiques facultatifs à d'autres organisations, selon le principe du recouvrement des coûts.

Selon son mandat, SPC maintient et améliore la prestation de services d'infrastructure de TI tout en renouvelant l'infrastructure de TI vieillissante du gouvernement. À cette fin, le Ministère :

- travaille en partenariat avec les principaux intervenants des secteurs public et privé;
- adopte des approches panministérielles pour gérer les services d'infrastructure de TI;
- met en œuvre des processus de gestion des activités efficaces et efficaces pour s'acquitter de son mandat.

Le principal fondement législatif du Ministère se trouve dans la [Loi sur Services partagés Canada](#).

L'architecture d'alignement des programmes (AAP) de SPC, telle qu'elle a été approuvée par le Conseil du Trésor du Canada, vise la réalisation du résultat stratégique suivant : Services d'infrastructure de TI modernes, fiables, sécuritaires et économiques à l'appui des priorités et de la prestation des programmes du gouvernement. Des changements mineurs ont été apportés à l'AAP de 2016-2017, comprenant des mises à jour au niveau des sous-sous-programmes et la révision de titres et descriptions. En plus de viser à appuyer le respect des engagements de SPC envers le Parlement et les Canadiens, l'AAP de 2016-2017 est un document évolutif qui sera appelé à changer au fur et à mesure que les programmes du Ministère gagneront en maturité.

Des renseignements supplémentaires sur l'autorité, le mandat, les responsabilités et les programmes de SPC figurent dans le *Budget principal des dépenses de 2016-2017* et le [Rapport sur les plans et les priorités de 2016-2017](#).

1.2 Méthode de présentation

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses (comptabilité de caisse modifiée). L'état des autorisations qui l'accompagne présente les pouvoirs de dépenser du Ministère qui sont accordés par le Parlement et ceux qu'utilise le Ministère, conformément au *Budget principal des dépenses de 2016-2017* et au *Budget supplémentaire des dépenses (A) de 2016-2017*.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Dans le cadre des travaux des subsides du Parlement, le Budget principal des dépenses doit être déposé au Parlement le ou avant le 1er mars précédant le début du nouvel exercice.

Le Ministère utilise la méthode de comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers ministériels annuels, qui font partie du processus du rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement demeurent en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

1.3 Structure financière de Services partagés Canada

SPC est doté d'une structure financière composée principalement d'autorisations budgétaires votées, à savoir le Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement, y compris les recettes nettes en vertu d'un crédit, et le Crédit 5 - Dépenses en capital. Les autorisations législatives quant à elles sont constituées des contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés (RASE).

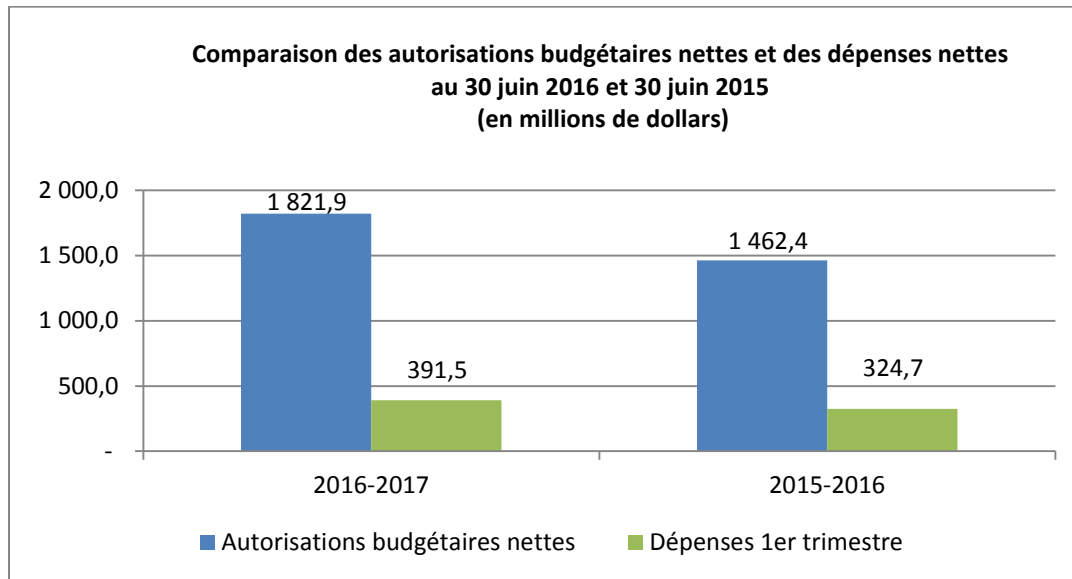
À la fin du premier trimestre de 2016-2017, 93 pourcent du budget du Ministère était consacré à l'atteinte de ses objectifs de consolidation et de normalisation des TI, tout en veillant à gérer dans un cadre d'excellence opérationnelle les services d'infrastructure de TI actuels et à venir offerts au gouvernement du Canada. Le 7 pourcent restant était consacré aux services internes qui supportent les services d'infrastructure de TI.

L'autorisation des recettes nettes en vertu d'un crédit pour 2016-2017 s'élève à 407,1 millions de dollars, ce qui comprend les revenus disponibles à dépenser pour les services d'infrastructure de TI fournis par SPC aux organisations partenaires ainsi qu'à d'autres organisations selon le principe du recouvrement des coûts.

2.0 Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Les chiffres présentés dans ce rapport sont conformes au Plan comptable à l'échelle de l'administration fédérale pour 2016-2017 et à la Norme comptable 1.3 du Conseil du Trésor.

Le graphique suivant présente une comparaison des autorisations budgétaires nettes disponibles et des dépenses pour les trimestres terminés le 30 juin 2016 et le 30 juin 2015, pour une combinaison du Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement, du Crédit 5 – Dépenses en capital et des autorisations législatives.



2.1 Changements importants touchant les autorisations

Pour la période terminée le 30 juin 2016, les autorisations accordées au Ministère comprennent le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses (A). Les autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice 2016-2017 étaient de 1 821,9 millions de dollars à la fin du premier trimestre, comparativement à 1 462,4 millions de dollars à la fin du premier trimestre de l'exercice 2015-2016, représentant une augmentation de 359,5 millions de dollars ou 24,6 pourcent. Cette augmentation nette consiste en la combinaison d'une augmentation de 128,9 millions de dollars du Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement, d'une augmentation de 226,0 millions de dollars du Crédit 5 - Dépenses en capital, d'une augmentation des autorisations législatives budgétaires de 0,6 million de dollars et d'une diminution de 4,0 millions de dollars des recettes nettes en vertu d'un crédit qui a augmenté le total des autorisations disponibles nettes.

Le *Budget supplémentaire des dépenses (A)* de 2016-2017 incluait un montant de 256,1 millions de dollars lié à des initiatives approuvées dans le Budget fédéral de 2016, dont 232,5 millions de dollars pour l'infrastructure de technologie de l'information essentielle à la mission et 23,6 millions de dollars pour améliorer la sécurité du réseau et des systèmes cyber.

Comparaison des autorisations budgétaires nettes pour les trimestres terminés le 30 juin 2016 et le 30 juin 2015

Autorisations disponibles nettes (en millions de dollars)	2016-2017	2015-2016	Écart
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	1 709,2	1 580,3	128,9
Crédit 5 - Dépenses en capital	429,9	203,9	226,0
Recettes nettes en vertu d'un crédit	(407,1)	(411,1)	4,0
Postes législatifs (RASE)	89,9	89,3	0,6
Autorisations totales nettes	1 821,9	1 462,4	359,5

Services partagés Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2016

Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement (comprend les recettes nettes en vertu d'un crédit)

L'augmentation de 128,9 millions de dollars du Crédit 1 du Ministère, comparativement au premier trimestre de 2015-2016, est principalement attribuable à ce qui suit :

- Une augmentation de 130,0 millions de dollars liée au financement reçu pour divers projets et initiatives, tels que l'infrastructure de technologie de l'information essentielle à la mission (99,0 millions de dollars), la cybersécurité (24,1 millions de dollars), et la mesure législative et mesures améliorées de l'observation de l'Agence du revenu du Canada (2,7 millions de dollars);
- Une diminution nette de 1,1 million de dollars principalement liée à une diminution des recettes nettes en vertu d'un crédit, fondée sur les prévisions des revenus de 2016-2017 (4,0 millions de dollars), moins une augmentation nette des transferts provenant des partenaires et du financement lié à divers projets (2,9 millions de dollars).

Crédit 5 – Dépenses en capital

L'augmentation de 226,0 millions de dollars du Crédit 5 du Ministère, comparativement au premier trimestre de 2015-2016, est principalement attribuable à ce qui suit :

- Une augmentation de 175,0 millions de dollars liée au financement reçu pour divers projets et initiatives, tels que l'infrastructure de technologie de l'information essentielle à la mission (133,5 millions de dollars), la cybersécurité (25,3 millions de dollars), et le projet de système informatique de calcul de haute performance (12,9 millions de dollars);
- Une augmentation nette de 51,0 millions de dollars liée à du financement pour divers projets, incluant 34,1 millions de dollars liée au report du financement pour le projet du campus Carling.

2.2 Explication des écarts importants par rapport aux dépenses de l'année précédente

Comparativement à l'exercice précédent, les dépenses cumulatives à ce jour, pour la période terminée le 30 juin 2016, ont augmenté de 66,8 millions de dollars, passant de 324,7 millions de dollars à 391,5 millions de dollars, tel que le démontre le tableau ci-après. Cela représente une augmentation de 20,6 pourcent par rapport aux dépenses enregistrées pour la même période en 2015-2016.

Comparaison des dépenses cumulatives à ce jour pour les trimestres terminés le 30 juin 2016 et le 30 juin 2015

Dépenses cumulatives nettes (en millions de dollars)	2016-2017	2015-2016	Écart
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	353,3	312,7	40,6
Crédit 5 - Dépenses en capital	38,1	10,2	27,9
Recettes nettes en vertu d'un crédit	(22,2)	(16,0)	(6,2)
Postes législatifs (RASE)	22,3	17,8	4,5
Dépenses cumulatives nettes totales	391,5	324,7	66,8

Crédit 1 – Augmentation de 40,6 millions de dollars

L'augmentation nette des dépenses de fonctionnement, comparativement au premier trimestre de 2015-2016, est principalement attribuable à ce qui suit :

- Les dépenses de transport et télécommunications ont augmenté de 28,1 millions de dollars. Cette augmentation découle principalement de décalages temporaires entre les exercices financiers dans le traitement des paiements reliés aux différents contrats;
- Les dépenses de services de réparation et d'entretien ont augmenté de 10,6 millions de dollars. Cette augmentation est principalement attribuable à de nouveaux contrats pour des services de réparation, d'entretien et de soutien liés au matériel informatique et aux logiciels informatiques;
- Les dépenses de services professionnels et spéciaux ont augmenté de 9,5 millions de dollars. Cette augmentation découle principalement de décalages temporaires entre les exercices financiers dans le traitement des paiements reliés aux différents contrats;
- Les dépenses de personnel ont diminué de 7,6 millions de dollars. Cette diminution découle principalement de la réduction du nombre des employés de SPC;
- Les acquisitions de machines et de matériel ont diminué de 18,6 millions de dollars, alors que les dépenses de location ont augmenté de 16,3 millions de dollars. Ces écarts sont principalement dus à un changement dans les exigences opérationnelles ayant donné lieu à un changement de la nature des dépenses, passant d'acquisitions de machines et de matériel à dépenses de location.

Crédit 5 – Augmentation de 27,9 millions de dollars

L'augmentation nette des dépenses en capital, comparativement au premier trimestre de 2015-2016, est principalement attribuable à ce qui suit :

- Les dépenses de location ont augmenté de 20,4 millions de dollars. Cette augmentation est principalement attribuable à l'augmentation des coûts liés à un contrat consolidé pour du matériel informatique de l'unité centrale, des services d'entretien des logiciels et des services de soutien;
- Les dépenses de transport et télécommunications ont augmenté de 2,3 millions de dollars. Cette augmentation s'explique principalement par un contrat pluriannuel pour des services de colocalisation de centres de données ayant débuté dans le deuxième trimestre de 2015-2016.

Recettes nettes en vertu d'un crédit – Augmentation de 6,2 millions de dollars

- Les recettes nettes perçues en vertu d'un crédit ont augmenté de 6,2 millions de dollars, comparativement au premier trimestre de 2015-2016, dû au fait que la facturation des services fournis par SPC aux autres ministères a été effectuée plus tôt en 2016-2017.

3.0 Risques et incertitude

Avec la progression de SPC quant à l'opérationnalisation de son plan de transformation, la gestion des risques internes et externes est primordiale pour appuyer la planification stratégique et opérationnelle, ainsi que pour la prestation réussie des services que le Ministère offre aux organisations partenaires et aux autres organisations.

SPC privilégie un processus de gestion des risques structuré en ce qui a trait aux stratégies, aux opérations et aux projets du Ministère. L'un des éléments clés de la rigueur de la gestion du Ministère est la mise en place et l'application de méthodes, de processus et d'outils reconnus en gestion de projet pour réaliser les projets de transformation des partenaires, qui sont au cœur du mandat de SPC. En 2013-2014, SPC a atteint la catégorie 3 de l'Évaluation de la capacité organisationnelle de gestion de projets du gouvernement du Canada, qui indique que

l'organisation a la capacité de mener à bien des projets qui servent à atteindre des objectifs stratégiques en évolution. L'Évaluation de la capacité organisationnelle de gestion de projets devra être renouvelée d'ici mars 2017.

Les prévisions ministérielles annuelles cumulatives, telles qu'estimées à la fin du premier trimestre, indiquent une position déficitaire, exigeant une détermination fondée sur les risques des activités et des projets devant être réduits, reportés ou qui devront cesser, afin de s'assurer que SPC fonctionne selon ses niveaux de référence. Les partenaires et clients touchés seront tenus informés de l'évolution de la situation. En outre, SPC pourrait avoir à demander une permission à l'agence centrale afin de dépasser ses autorisations de recettes nettes en vertu d'un crédit, si les projections de revenus initiaux sont confirmées par l'approbation des accords de recouvrement.

Les risques additionnels et les stratégies d'intervention qui pourraient influencer sur le Plan d'investissement du Ministère figurent dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2016-2017*.

4.0 Changements importants relatifs au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Le 4 avril 2016, Alain Duplantie a entamé son mandat à titre de sous-ministre adjoint principal, Services ministériels et Dirigeant principal des finances.

Approbation des hauts fonctionnaires

Approuvé par :

Original signé par

Ron Parker, président

Ottawa, Canada
Le 29 août 2016

Original signé par

Alain Duplantie, MBA, CPA, CGA
Sous-ministre adjoint principal,
Services ministériels et
Dirigeant principal des finances

Services partagés Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2016

5.0 État des autorisations (non vérifié)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2016-2017			Exercice 2015-2016		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2016	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement						
Dépenses brutes de fonctionnement	1 709 176	353 302	353 302	1 580 259	312 680	312 680
Recettes nettes en vertu d'un crédit	(407 094)	(22 233)	(22 233)	(411 075)	(15 968)	(15 968)
Dépenses nettes de fonctionnement	1 302 082	331 069	331 069	1 169 184	296 712	296 712
Crédit 5 - Dépenses en capital	429 893	38 073	38 073	203 868	10 194	10 194
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	89 962	22 341	22 341	89 324	17 748	17 748
Autorisations budgétaires totales	1 821 937	391 483	391 483	1 462 376	324 654	324 654

* Inclut les autorisations pouvant être utilisées et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Services partagés Canada
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre terminé le 30 juin 2016

6.0 Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifiées)

(en milliers de dollars)	Exercice 2016-2017			Exercice 2015-2016		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017*	Dépenses au cours du trimestre terminé le 30 juin 2016	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016*	Dépenses au cours du trimestre terminé le 30 juin 2015	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses :						
Personnel (incluant le RASE)	612 509	132 916	132 916	603 554	134 803	134 803
Transport et télécommunications	444 176	69 137	69 137	479 153	38 727	38 727
Information	542	209	209	1 321	67	67
Services professionnels et spéciaux	227 424	24 204	24 204	190 036	13 303	13 303
Location	290 945	147 056	147 056	217 727	110 322	110 322
Services de réparation et d'entretien	144 362	20 355	20 355	80 236	9 030	9 030
Services publics, fournitures et approvisionnements	5 525	751	751	7 784	396	396
Acquisition de terrains, de bâtiments et travaux	-	-	-	-	-	-
Acquisition de machines et de matériel	498 084	16 438	16 438	290 939	32 925	32 925
Paielements de transfert	-	-	-	-	-	-
Service de la dette publique	-	-	-	-	-	-
Autres subventions et paiements	5 464	2 650	2 650	2 701	1 049	1 049
Dépenses budgétaires brutes totales	2 229 031	413 716	413 716	1 873 451	340 622	340 622
Moins les revenus affectés aux dépenses :						
Recettes nettes en vertu d'un crédit	407 094	22 233	22 233	411 075	15 968	15 968
Total des revenus affectés aux dépenses	407 094	22 233	22 233	411 075	15 968	15 968
Dépenses budgétaires nettes totales	1 821 937	391 483	391 483	1 462 376	324 654	324 654

* Inclut les autorisations pouvant être utilisées et accordées par le Parlement à la fin du trimestre, réparties en fonction des données historiques financières.

7.0 Glossaire

Affectations bloquées

Les affectations bloquées servent à interdire l'utilisation de fonds déjà alloués par le Parlement. Il y a deux types d'affectations bloquées, à savoir :

- Permanentes : lorsque le Conseil du Trésor a ordonné une péremption des fonds à la fin de l'exercice financier;
- Temporaires : lorsqu'une affectation est bloquée jusqu'à ce que les conditions aient été respectées.

Architecture d'alignement des programmes (AAP)

Inventaire structuré de tous les programmes d'un ministère. Les programmes sont hiérarchisés de manière à mettre en lumière les relations logiques entre eux et les résultats stratégiques ministériels auxquels ces programmes contribuent.

Articles courants

Un système de comptabilisation qui classe et résume les dépenses par catégories, telles que le type de biens ou services acquis, aux fins de la surveillance et de l'établissement de rapports.

Autorisation de recettes nettes en vertu d'un crédit

Le pouvoir dont dispose Services partagés Canada pour recouvrer et dépenser les recettes gagnées et perçues, émanant de la prestation des services de la TI au sein du gouvernement.

Budget principal des dépenses

Chaque année, le gouvernement prépare le budget des dépenses pour justifier la demande adressée au Parlement visant à faire autoriser la dépense des fonds publics. Cette demande est officialisée par la présentation de projets de loi de crédits au Parlement. À l'appui de la *Loi de crédits*, le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenses (crédits) et les montants à inclure dans des projets de loi de crédits subséquents. Le Parlement doit approuver ces crédits avant que le gouvernement ne puisse donner suite à ses plans de dépenses.

Budget supplémentaire des dépenses

Le président du Conseil du Trésor dépose trois budgets supplémentaires des dépenses, généralement à la fin du printemps, à la fin de l'automne et au début du printemps, en vue d'obtenir l'autorisation du Parlement de rajuster le Plan de dépenses du gouvernement fixé dans le budget des dépenses pour l'exercice concerné. Le Budget supplémentaire des dépenses sert à deux fins. D'une part, il sert à demander l'autorisation de réviser les niveaux de dépenses que le Parlement devra approuver dans une loi de crédits. D'autre part, il fournit au Parlement des renseignements sur les changements qui devront être apportés aux dépenses estimatives en vertu de lois précédemment adoptées par celui-ci. Chaque budget supplémentaire des dépenses est identifié par ordre alphabétique (A, B et C).

Cadre de mesure du rendement (CMR)

Exigence de la Politique sur la structure de la gestion, des ressources et des résultats. Le CMR établit une base objective pour la collecte de données liées aux programmes d'une organisation. Un CMR comprend les résultats stratégiques d'une organisation, les résultats attendus des programmes, les indicateurs de rendement, les cibles connexes, les sources de données, la fréquence de la collecte des données et les données réelles recueillies pour chaque indicateur.

Comptabilité axée sur les dépenses (comptabilité de caisse modifiée)

Une méthode comptable qui combine des éléments des deux méthodes comptables principales, la comptabilité de caisse et la comptabilité d'exercice. La méthode de la comptabilité de caisse modifiée reconnaît les revenus lorsque l'argent est reçu et les dépenses lorsqu'un passif est engagé ou que l'argent est versé.

Convention collective

Une convention collective désigne une convention écrite, conclue en vertu de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*, entre l'employeur et l'agent négociateur, qui renferme des dispositions concernant les conditions d'emploi et d'autres questions connexes.

Crédits / autorisations

Les autorisations de dépenses consistent en des approbations du Parlement qui consentent à des organismes gouvernementaux individuels le droit de dépenser jusqu'à un montant précisément défini. Les autorisations de dépenses sont fournies de deux façons : d'une part, par les lois de crédits annuelles qui déterminent les montants et les motifs généraux pour lesquels on peut dépenser des fonds; d'autre part, par d'autres statuts particuliers qui autorisent les paiements et établissent les montants ainsi que les périodes pendant lesquelles doivent avoir lieu ces paiements. Les montants autorisés aux termes des lois de crédits sont nommés dépenses votées, et les autorisations de dépenses accordées par d'autres statuts sont nommées autorisations législatives.

Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement

Crédit qui couvre des dépenses quotidiennes, telles que les salaires, les services publics et les dépenses en capital secondaires.

Crédit 5 – Dépenses en capital

Les dépenses en capital sont celles qui sont engagées pour l'acquisition ou le développement d'éléments qui correspondent à des immobilisations corporelles, selon la définition établie dans les conventions comptables du gouvernement. Ce crédit est généralement utilisé pour des dépenses en capital de plus de 10 000 dollars.

Méthode de comptabilité de caisse

La méthode de comptabilité de caisse reconnaît les revenus lorsqu'ils sont reçus et les dépenses quand elles sont payées.

Méthode de comptabilité d'exercice intégrale

Une méthode de comptabilité qui mesure la performance et la position d'une organisation en reconnaissant les événements économiques indépendamment du moment où les transactions en espèces se produisent. Par conséquent, la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale reconnaît les revenus lorsqu'ils sont gagnés (par exemple, lorsque les termes d'un contrat sont remplis) et les dépenses lorsqu'elles sont engagées.

Paye en arrérages

L'adoption de la paye en arrérages signifie que, le mercredi de la paye, les employés sont payés pour la période de dix jours travaillés (du jeudi au mercredi) ayant pris fin deux semaines avant le jour de paye.

Plan comptable à l'échelle de l'administration fédérale

Le Plan comptable fournit le cadre permettant d'identifier, de recueillir et de présenter les opérations financières de manière à satisfaire aux exigences de présentation de l'information ministérielle du gouvernement. Le Plan comptable renferme les comptes et codes pour tous les champs composant le bloc de codage à l'échelle de l'administration fédérale.

Rapports sur les plans et les priorités (RPP)

Les Rapports sur les plans et les priorités sont les plans de dépenses de chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ils décrivent les priorités ministérielles, les résultats attendus et les besoins en ressources connexes sur une période de trois ans à compter de l'exercice indiqué dans le titre du rapport.

Régime d'avantages sociaux des employés (RASE)

Le poste législatif « Régime d'avantages sociaux des employés » comprend les contributions que l'employeur verse au titre du Régime de pension de la fonction publique, du Régime de pension du Canada, du Régime des rentes du Québec, des prestations de décès et de l'assurance-emploi. Le taux du RASE change chaque année selon les directives du Secrétariat du Conseil du Trésor et est exprimé en pourcentage du salaire.

Report du budget de fonctionnement

Un crédit central du Conseil du Trésor qui permet aux ministères de reporter à l'exercice suivant les fonds admissibles qui n'ont pas été utilisés pendant l'exercice actuel, jusqu'à concurrence de 5 pourcent du montant brut de leur affectation Budget de fonctionnement du Budget principal des dépenses.

Report du budget en capital

Un crédit central du Conseil du Trésor qui permet aux ministères de reporter à l'exercice suivant les fonds admissibles qui n'ont pas été utilisés pendant l'exercice actuel, jusqu'à concurrence de 20 pourcent de leurs affectations de fin d'exercice du crédit pour dépenses en capital tel qu'inscrit dans les Comptes publics.

Résultat stratégique

Un résultat stratégique est un avantage durable à long terme pour la population canadienne qui découle du mandat, de la vision et des fonctions principales d'un ministère.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats (SGRR)

Une approche et une structure communes pour la collecte et la gestion des renseignements financiers et non financiers sur le rendement ainsi que la production de rapports connexes.

Une SGRR fournit de l'information détaillée sur tous les programmes ministériels (par exemple : les coûts du programme, les résultats attendus et leurs cibles associées, comment ils s'harmonisent avec les priorités du gouvernement et les résultats escomptés, etc.) et établit la même structure à la fois pour la prise de décision interne et la responsabilisation externe.

Temporisation

Fait référence à un programme ou une initiative ayant une durée fixe et dont le financement ou l'autorisation politique n'est pas permanent.